



## **VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

### **SUR LA COMMUNE DE VARS (05560)**

**Les Claux – Route Principale  
Au sein de la Résidence l'Outagno**

### **APPARTEMENT AU 2EME ETAGE**

**d'une surface de 45,22 m<sup>2</sup>  
Avec CAVE et CASIER A SKIS  
(cadastré AB n° 110 et les lots de copropriété n° 85 et 22)**

### **ADJUDICATION FIXEE LE JEUDI 18 AVRIL 2024 A 14 HEURES**

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières  
du Tribunal Judiciaire de GAP  
au Palais de Justice - Place Saint-Arnoux – 05000 GAP**

**Visite prévue sur place le lundi 8 avril 2024 à 14 heures  
par le ministère de la SCP JEAN-PAUL SCARCELLA,  
Commissaire de Justice à GAP**

#### **DESIGNATION**

#### **SUR LA COMMUNE DE VARS (05560) Les Claux - Route Principale**

Dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence l'Outagno », figurant au cadastre section AB n° 110, d'une contenance de 20a 54ca, soit,

- le lot de copropriété n° 85 (quatre-vingt-cinq) : un appartement portant le numéro 307, d'une superficie de 45,22 m<sup>2</sup>, composé d'un hall, d'un salon-cuisine, de deux chambres, d'une salle de bains, d'un WC et d'un balcon  
Représentant les 19/1.000<sup>e</sup> de la copropriété
- le lot de copropriété n° 22 (vingt-deux) : une cave et un casier à skis  
Représentant les 1/1.000<sup>e</sup> de la copropriété

Un état descriptif de division – règlement de copropriété a été dressé par acte de Maître DYEN, notaire, en date du 31 décembre 1965, publié au Service de la Publicité Foncière de GAP le 8 janvier 1966, volume 2106 n° 1, modifié par acte de Maître DYEN, notaire, en date du 12 février 1968, publié au Service de la Publicité Foncière de GAP le 12 mars 1968, volume 2409 n° 8, correction de formalité du 22 janvier 2002, volume 2002 D n° 818, et acte de Maître GONNET, notaire, en date du 18 août 2009, publié au Service de la Publicité Foncière de GAP le 11 septembre 2009, volume 2009 P n° 5984.

#### **CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE**

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été déposé par la SELARL ALPAZUR AVOCATS au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GAP le 27 septembre 2023.

#### **FRAIS - ENCHERES**

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GAP qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

**MISE A PRIX : 31.000 €**

**CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 100 €**

Par chèque de banque rédigé à l'ordre du séquestre désigné ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat  
[www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr)

***Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – [www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr), et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GAP où il est déposé.***